

DÉLIBÉRATION N° 2026-I-010

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AU PROJET D'AMENAGEMENT POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS ET LA RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE DU CRAPONOZ SUR LES COMMUNES DE BERNIN ET CROLLES

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le quatorze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilles Strappazon, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	
Le Département	Christophe Revil	Présent en visioconférence
Le Département	Cyrille Madinier	Présent en visioconférence
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présent en visioconférence
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Pouvoir donné à Albert Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visioconférence
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Coraline Saurat	Présente en visioconférence
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean Luc Garnier	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Présent
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charléty	
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	

**Autres personnes présentes :**

M. François BERNIGAUD (CCLG), M. Nicolas PERRIN en visioconférence (GAM).
CLE Drac/Romanche : Marie-Noël BATTISTEL (Présidente), Aurélie CAMPOY (Secrétaire générale).
EPTB Isère : Jean-Charles FRANÇAIS (Directeur).
Agents SYMBHI : Daniel VERDEIL (Directeur), Bertrand JOLY en visioconférence (UT VERCORS), Anne-Sophie DROUET (UT GRESIVAUDAN), Alexia GIROUD (UT Romanche), Agathe GIRIN (UT SUD GRESIVAUDAN), Cédric ROSE (UT VOIRONNAIS), Victor BRUNEL (UT VOIRONNAIS), Mathieu GRENIER (UT DRAC), Damien KUSS (Pôle ouvrages), Sylvain GONIN (Pôle ressources), Sandrine ROGNON (Pôle ressources), Leïla FRANITCH (Pôle ressources).

Excusés :

M. Bernard Perazio (CD38), M. Vincent Fristot (GAM), M. Christian Masnada (GAM), Mme Laura Siefert (GAM), M. Franck Doriol (CCSMV), M. Jean-Louis Soubeyroux (CAPV).



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le SYMBHI souhaite disposer d'un marché à prix forfaitaires et unitaires pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du torrent du Craponoz.

Le présent marché concerne la maîtrise d'œuvre des aménagements de prévention des inondations et de restauration environnementale du torrent du Craponoz sur les communes de Crolles et Bernin. Ces aménagements s'insèrent dans la première phase de travaux menés dans le cadre du Programme d'actions et de préventions des inondations (PAPI) des affluents de l'Isère en Grésivaudan, dans la poursuite des études de diagnostic et d'Avant-Projet développées dans le cadre du PAPI d'intention. Cette opération est nécessaire à la mise en sécurité des enjeux présents sur le territoire des deux communes, en particulier des habitations et des activités industrielles stratégiques au niveau national, impactées aujourd'hui dès les crues fréquentes du Craponoz (proches de la décennale sur certains secteurs).

Le montant prévisionnel des travaux est de 10 321 000,00 €HT.

Le SYMBHI a donc engagé une procédure de mise en concurrence en appel d'offre ouvert dans le respect des dispositions du code de la commande publique (art R.2161-2 à R.2161-5). Le marché est unique et est défini comme suit :

- Eléments de missions AVP (appropriation et mise à niveau)/PRO/ACT/VISA/DET/OPC/AOR
- Missions complémentaires : Mise à niveau de l'AVP et travaux de plantation anticipés sur les parcelles objets de mesures compensatoires
- Partie en accord-cadre à bon de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 500 000€ HT

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 60 mois. Le contrat n'est pas reconductible.

Une offre électronique a été déposée.

La Commission d'Appel d'Offres du SYMBHI, lors de sa séance du 22/01/2026, a procédé à l'analyse de l'offre en appliquant les critères énoncés dans le règlement de consultation et qui sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	70.0
<i>1.1-Moyens humains dédiés à l'opération</i>	15.0
<i>1.2-Organisation de l'équipe – Capacité à fonctionner en équipe projet</i>	15.0
<i>1.3- Appropriation du modèle hydraulique</i>	20.0
<i>1.4- Gestion de l'interface chantier – environnement et sécurité des riverains</i>	20.0
2-Prix des prestations	30.0

Conformément à l'article 1.4 au règlement de consultation, la commission a attribué l'accord-cadre :

- au groupement de candidats **HYDRETUDES (Mandataire) – SAGE-TEREO-CEBEA ;**

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents y afférents, et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 22 janvier 2026.

Le Président,
Gilles Strappazon

